



**PREFECTURE
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°78-2023-226

PUBLIÉ LE 7 AOÛT 2023

Sommaire

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités /

78-2023-08-07-00001 - Arrêté DDETS-2023-074 portant retrait d'agrément de Madame DIE Marion pour exercer à titre individuel l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (2 pages)

Page 3

78-2023-08-07-00002 - Arrêté modificatif fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales pour le département des Yvelines (8 pages)

Page 6

Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités

78-2023-08-07-00001

Arrêté DDETS-2023-074 portant retrait
d'agrément de Madame DIE Marion pour exercer
à titre individuel l'activité de mandataire
judiciaire à la protection des majeurs

ARRETE N° DDETS -2023-074

Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités des Yvelines

Le Préfet des Yvelines,
Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite,

**PORTANT RETRAIT DE L'AGRÈMENT DE MADAME DIE MARION POUR EXERCER
À TITRE INDIVIDUEL L'ACTIVITÉ DE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA
PROTECTION DES MAJEURS**

VU le code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment les articles L472-1, L472-10, L472-2, et L472-1-1 et R471-2-1 ;

VU la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment son article 44 ;

VU la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, et notamment son article 34 ;

VU le décret du 04 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques BROT en qualité de préfet des Yvelines ;

VU l'arrêté ministériel du 25 mars 2021 portant nomination de Monsieur Gaëtan RUDANT, sur l'emploi de directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'île-de-France, à compter du 1^{er} avril 2021 ;

VU l'arrêté du 27 avril 2023 nommant Monsieur Patrick DONNADIEU, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du département des Yvelines ;

VU l'arrêté n°78-2023-05-17-00005 du 17 mai 2023 portant délégation de signature à Monsieur Patrick DONNADIEU, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du département des Yvelines ;

VU l'arrêté n°78-2023-05-17-00006 du 17 mai 2023 portant délégation de signature à Monsieur Patrick DONNADIEU, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du département des Yvelines en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU l'arrêté n° DDETS-2023-020 du 17 mars 2023 fixant la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs du département des Yvelines ;

VU l'arrêté n° DDETS-2023-009 du 01 février 2023 portant agrément de Madame Marion DIE pour exercer à titre individuel l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département des Yvelines ;

VU le courrier électronique de Madame Marion DIE du 19 avril 2023, indiquant qu'elle n'est plus en mesure d'honorer son agrément ;

VU le courrier électronique de Madame Marion DIE du 08 juin 2023, confirmant qu'elle renonce à son agrément ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'arrêté n° DDETS-2023-009 du 01 février 2023 portant agrément de Mme Marion DIE pour exercer à titre individuel l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le département des Yvelines est abrogé.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, (soit gracieux auprès du préfet des Yvelines, soit hiérarchique auprès du ministre en charge des affaires sociales), ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la réception de ce courrier. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site « <http://www.telerecours.fr/> »".

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines.

Article 4 : Monsieur le Préfet et Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 07/08/2023

M

Pour le Préfet,

La Directrice Départementale Adjointe
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Yvelines


Nathalie LURSON

Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités

78-2023-08-07-00002

Arrêté modificatif fixant la liste des mandataires
judiciaires à la protection des majeurs et
délégués aux prestations familiales pour le
département des Yvelines

ARRETE N° DDETS -2023 -052

Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités des Yvelines

Le Préfet des Yvelines,
Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite,

**ARRETE MODIFICATIF FIXANT LA LISTE
DES MANDATAIRES JUDICIAIRES A LA PROTECTION DES MAJEURS
ET DELEGUES AUX PRESTATIONS FAMILIALES
POUR LE DEPARTEMENT DES YVELINES**

- VU** la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;
- VU** la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures ;
- VU** la loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010 relative à l'exécution des décisions de justice, aux conditions d'exercice de certaines professions réglementées et aux experts judiciaires ;
- VU** la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement
- VU** les articles L. 471-2 et L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le décret n° 2008-1512 du 30 décembre 2008 fixant les modalités d'inscription sur les listes prévues aux articles L 471-2, L 471-3, L 474-1 et L 474-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles 3 et 4 ;
- VU** l'arrêté n° DDCS – 2010 – 049 du 20 septembre 2010 portant autorisation de l'Association Tutélaire des Yvelines (ATY) ;
- VU** l'arrêté n° DDCS – 2010 – 045 du 20 septembre 2010 portant autorisation de l'Association Tutélaire Axe Majeur ATM ;
- VU** l'arrêté n° DDCS – 2010 – 047 du 20 septembre 2010 portant autorisation du service MJPM de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ;
- VU** l'arrêté n° DDCS – 2010 – 048 du 20 septembre 2010 portant autorisation du service DPF de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ;
- VU** l'arrêté n° 2012059-0003 du 28 février 2012 portant autorisation à l'ATFPO pour l'extension de son service mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans les Yvelines destiné à exercer des mesures de protection des majeurs au titre du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice ou au titre de la curatelle, de la tutelle et de la mesure d'accompagnement judiciaire ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° DDETS-2023 -001 du 01 février 2023 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs pour le département des Yvelines ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités des Yvelines,

Arrête :

Article 1^{er} : l'arrêté n° DDETS-2022-020 du 17 mars 2023 est abrogé :

Article 2 : la liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi fixée :

1. Services mandataires judiciaires à la protection des majeurs :

Suite aux arrêtés d'autorisation du 20 septembre 2010, sont autorisés jusqu'au 19 septembre 2025, les services suivants :

Service MJPM de l'Union Départementale des Associations Familiales des Yvelines (UDAF 78)
5 ue de l'Assemblée Nationale
78000 Versailles
Tél : 01 39 20 14 33
Courriel : udaf.mp@udaf78.asso.fr

Service MJPM de l'Association tutélaire des Yvelines (ATY)
19 avenue du Centre
78280 Guyancourt
Tél : 01 39 24 18 90
Courriel : accueil@aty-78.fr

Service MJPM de l'AXE MAJEUR - ATM
10 rue Costes et Bellonte
78711 Mantes-la-Jolie
Tél : 01 30 92 50 00
Courriel : contact@axemajeuratm.org

Service MJPM des Yvelines de l'Association Tutélaire de la Fédération Protestante des Œuvres (ATFPO)

Siège social
40 rue de la Plaine
75020 Paris
Tél : 01 58 40 86 16

Antenne 1 des Yvelines
3 avenue du Manet
78180 Montigny-le-Bretonneux
Tél : 01 61 37 07 70
atfpo@wanadoo.fr

Antenne 2 des Yvelines
3 rue de Chevreuse
78513 Rambouillet
Tél : 01 30 59 38 52
atfpo@wanadoo.fr

2. Personnes physiques exerçant à titre individuel :

Sont agréés à titre définitif à la suite de l'obtention de leur CNC, sur l'ensemble du département:

- M. Franck **ALSTERS**

BP 34

78490 MONTFORT L'AMAURY

Courriel : falsters@free.fr

- Mme Florence **ARNAL**

BP 30318

78003 VERSAILLES CEDEX

Courriel : arnal.mandataire@gmail.com

- Mme Catherine **AYNES**

49 rue Lamartine

78000 VERSAILLES

Courriel : catherine.aynes@mjpm-act.com

- Mme Saadia **AYOUJIL**

BP 27

78790 SEPTEUIL

Courriel : ayoujil.mjpm78@gmail.com

- M. Jacques **BLUY**

8 route de Nogent le Roi

78113 BOURDONNE

Courriel : famille.bluy@wanadoo.fr

- Mme Anne **BRICOUT**

1 rue de Eveuses

78120 RAMBOUILLET

Courriel : abricout.mjpm@gmail.com

- Mme Armelle **CAILLEAUD**

BP 60042

78570 CHANTELOUP LES VIGNES

Courriel : acailleaud.mjpm@gmail.com

- Mme Marie-Christine **CHABANE POULEN**

161 rue de Buzenval

Résidence Les Cliquets

92380 GARCHES

Courriel : mc.chabane@orange.fr

- Mme Caroline **CHASSAIGNE**

49 rue Lamartine

78000 VERSAILLES

Courriel : caroline.chassaigne@mjpm-act.com

- Mme Cécile **CLAMAGIRAND**

BP 30113

78001 VERSAILLES CEDEX

Courriel : cecileclama@gmail.com

- Mme Delphine **CLARKE**

BP 50015

27530 EZY SUR EURE

Courriel : d.clarke.mjpm@gmail.com

- Mme Aurélie **COGOLLUDO**
BP 70021
78701 CONFLANS CEDEX
Courriel : mjpm.cogolludo@gmail.com

- M. Alexandre **COLLARDEAU**
4 rue d'Armaillé
75017 PARIS
Courriel : alexandre.collardeau@tutelis.fr

- Mme Nadine **COSTE**
BP 20087
78503 SARTROUVILLE CEDEX
Courriel : nadine.coste@orange.fr

- Mme Isabelle **DANINI**
BP 10
78700 CONFLANS SAINTE HONORINE
Courriel : danini.mjpm@laposte.net

- M. Laurent **DE CARRERE**
BP 40
78802 HOUILLES CEDEX
Courriel : laurent.de-carrere@wanadoo.fr

- Mme Garlonne **DE DIEULEVEULT**
BP 30030
78291 CROISSY SUR SEINE CEDEX
Courriel : gdedieuleveult@gdd-mjpm78.fr

- Mme Anne-Sophie **DE LONGUEAU**
Boite 1
41 avenue de Saint Cloud
78000 VERSAILLES
Courriel : contact@protection78.fr

- Madame Béatrice **DONZELLE**
BP 40026
28131 PIERRES Cedex
Courriel : contact@donzellemjpm.fr

- Mme Mylène **DROUET**
BP 40009
78511 RAMBOUILLET CEDEX
Courriel : mdrouet.mjpm@gmail.com

- Mme Vanessa **FARINA**
Smart City
1 rue Clairefontaine
78120 RAMBOUILLET
Courriel : farina.tutelle@gmail.com

- Mme Anne-Bénédicte **FERNIER**
Cabinet Pro TG
5 bis place Jeanne d'Arc
78120 RAMBOUILLET
Courrier : cabinet.fernier@protg.fr

- Mme Isabelle **GENTAL**
BP 24
78540 VERNOUILLET
Courriel : isabelle.gental@mjpm78.fr

- M. Patrick **GERARD**
BP 8
78250 MEULAN EN YVELINES
Courriel : gerard.mjpm@gmail.com

- Mme Pascale **GOETGHELUCK**
25 résidence Elysée 1
78170 LA CELLE SAINT CLOUD
Courriel : goetgheluck-mjpm@cabinetpgo.fr

- Mme Maëlle **GOULARD**
VIALTEA
BP 118
78503 SARTROUVILLE CEDEX
Courriel : mgoulard@vialtea.fr

-Mme Camille **GOUTMANN**
BP 80112
94223 CHARENTON LE PONT
Contact : contact@cgtutelle.fr

- Mme Catherine **HAMET**
BP 2
78890 GARANCIERES
Courriel : catherine.hamet@sfr.fr

- Mme Laetitia **JOYOT**
BP 13
78997 ELANCOURT CEDEX
Courriel : 6amandes@sfr.fr

- Mme Emeline **LABILLE**
Cabinet ACT
49 rue Lamartine
78000 VERSAILLES
Courriel : emeline.labille@mjpm-act.com

- Mme Marie-France **LANGRAND**
BP 13
91570 BIEVRES
Courriel : mfl.tutelle@hotmail.fr

- Mme Caroline **MAUDUIT** (ex DILLENSCHNEIDER)
1 rue des Eveuses
78120 RAMBOUILLET
Courriel : caroline.dillens@hotmail.fr

- Mme Hélène **MINETTE**
Immeuble Scéneo/Stop and Work
1 rue Julius et Ethel Rosenberg
95870 BEZONS
Courriel : contact@cabinet-minette.fr

- Mme Katarina **PHILIPPE**
BP 42044
78132 LES MUREAUX
Courriel : philippe5691.mjpm@gmail.com

- Mme Cécilia **RIQUELME**
BP 20316
78490 MERE
Courriel : criquelme.mjpm@gmail.com

- Mme Annette **RIQUIER**
BP 11
78540 VERNOUILLET
Courriel : annette.riquier@club-internet.fr

- Mme Emily **ROCHE**
BP 26
78790 SEPTEUIL
Courriel : roche.mjpm78@gmail.com

- Mme Thérèse **SEGUIN**
SCM Tutélis
2 boulevard des Coteaux
92500 RUEIL MALMAISON
Courriel : therese.c.seguin@gmail.com

- Mme Isabelle **SERIZAY**
Galaxy
6 bis rue de la Paroisse
78000 VERSAILLES
Courriel : serizay.tutelle@gmail.com

- M. Michel **SIRVAN**
BP 61039
78131 LES MUREAUX
Courriel : sirvan.mjpm@orange.fr

- Mme Anne-Laure **SMADJA**
BP 20005
28320 GALLARDON
Courriel : alsmadja.mjpm78@gmail.com

- Mme Géraldine **TENA**
BP 1
78700 CONFLANS STE HONORINE
Courriel : tena.mjpm@gmail.com

- Mme Violette **THEVENOT**
49 rue Lamartine
78000 VERSAILLES
Courriel : violette.thevenot@mjpm-act.com

- Mme Svetlana **VIDOJEVIC**
BP 40085
78570 CHANTELOUP LES VIGNES
Courriel : cabinet.sv@yahoo.com

Suite à l'arrêté d'autorisation du 20 septembre 2010, est autorisé jusqu'au 19 septembre 2025, le service suivant :

Service DPF de l'Union Départementale des Associations Familiales des Yvelines (UDAF 78)
5 rue de l'Assemblée Nationale
78009 VERSAILLES
Tél : 01 39 20 14 40 - Fax : 01 39 02 24 17

Article 5 : une copie du présent arrêté sera notifiée :

- au Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Versailles ;
- aux juges des tutelles du tribunal judiciaire de Versailles, des chambres de proximité de Saint Germain, Poissy, Rambouillet et Mantes la Jolie ;
- aux juges des enfants du tribunal judiciaire de Versailles ;
- aux intéressés ;

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Préfet des Yvelines, soit hiérarchique auprès de la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, dans les deux mois suivant sa publication. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Versailles, également dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

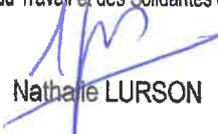
Article 7 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines.

Article 8 : le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale du travail, de l'emploi et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Versailles, le 04/08/2023.

Le Préfet

La Directrice Départementale Adjointe
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Yvelines


Nathalie LURSON